

La Société du Familistère de Guise au préfet du département de l'Aisne, 22 novembre 1883

Auteur·e : Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 1 p. (51r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail, La Société du Familistère de Guise au préfet du département de l'Aisne, 22 novembre 1883, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 16 (1)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54443>

Copier

Présentation

Auteur·e [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Date de rédaction [22 novembre 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Sébline, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

RésuméÀ la suite d'une visite de l'ingénieur garde-mines, la Société du Familistère transmet au préfet de l'Aisne une déclaration générale de toutes les chaudières de l'usine pour s'assurer d'être en règle avec l'administration.

Notes

- Auteur : la signature de la lettre n'est pas lisible ; il s'agit de la Société du Familistère de Guise d'après le texte de la lettre.
- Destinataire : Charles Sébline est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

22 novembre 3

51

Monseigneur le Préfet
du département de l'Aisne
à Laon

Déclaration
d'appréciation

Dans la dernière année, Monseigneur l'ingénieur
Garde-mînes nous a signalé quelques irregularités
relativement à la loi dans l'installation de nos
chaudières, en conséquence pour nous éviter
à l'avenir des réclamations de la part de
l'administration nous avons l'honneur de
vous adresser ci-joint une déclaration générale
de tous nos appareils à vapeur.

Vous trouverez la déclaration pour tous nos
générateurs sans exception quelque la plus
grande partie soit déclarée déjà parce que
nous n'avons pas retrouvé dans nos dossiers
les déclarations antérieures les concernant.

Vous trouverez donc ci inclus, Monseigneur le Préfet
une déclaration en français timbré et un exemplaire
sur papier libre le tout enregistré, ainsi que
le veut la loi.

Veuillez nous retourner le récépissé et agréez
Monseigneur le Préfet l'expression de notre profonde
consideration